Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : François LUCIANI

RCS / SIRET : 5 2 0 8 1 3 1 7 2 2 0 6 1 Forme juridique : SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☐ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☐ ☐	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à _____ le, _____

Signature

Détail des articles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 15 mois environ, seront séquencés en quatre phases principales, liées aussi à la nécessité de maintenir en service le poste existant pendant les travaux :

1 - Construction du nouveau poste 90 kV, incluant :

- l'aménagement de l'accès au chantier à partir d'une voie existante,
- la préparation du terrain (débroussaillage, terrassement),
- l'implantation des équipements électriques et des bâtiments, avec positionnement de deux transformateurs 90/20 KV accolés au bâtiment,
- la création des ouvrages de drainage (y compris bassin d'orage si nécessaire) et de récupération de fluides (eaux usées, huile),
- les aménagements divers du site (pistes, surfaces gravillonnées, aire de stockage, parking...).

2 - Raccordement du nouveau poste au réseau électrique 90 kV existant, incluant :

- l'adaptation des 4 pylônes existants en aérosouterrains,
- le raccordement aux lignes 90 kV aériennes existantes par liaisons souterraines, à partir des pylônes aérosouterrains (le nouveau poste sera également raccordé aux liaisons souterraines HTA existantes internes au site),
- le raccordement par liaisons souterraines aux 3 transformateurs de production du poste actuel conservés (transformateurs élévateurs d'évacuation des groupes hydrauliques de la centrale).

3 - Mise en service du nouveau poste.

4 - Dépose partielle du poste existant : environ 2550 m² (près de 90% de la superficie totale) d'équipements électriques aériens devenus inutiles seront déposés dont

- 7 cellules départ lignes (jeu de barres, sectionneurs, disjoncteurs...),
- 2 transformateurs de distribution (l'un rénové, sera réutilisé pour le poste PIM, le second sera évacué),
- 3 bâtiments de contrôle commande (2 d'environ 20 m² chacun et 1 d'environ 15 m²),
- 4 portées de câbles aériens remplacés par des câbles souterrains (environ 125 ml entre les 3 pylônes aérosouterrains centraux et le pylône aérosouterrain de la ligne Pietrosella).

Environ 250 m² d'équipements seront conservés, dont les 3 transformateurs de production avec leurs disjoncteurs et sectionneurs.

Après travaux, les sites de chantier seront remis en état et les aménagements finalisés (clôtures définitives, plantations paysagères, aménagements extérieurs…).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation

Le nouveau poste électrique sera composé d'un bâtiment préfabriqué en usine de 700 m² environ (en fonction du constructeur choisi) comprenant :
- 2 jeux de barres permettant de tenir les nouveaux transits de puissance,
- 9 cellules lignes pour des départs souterrains dont une de réserve,
- 2 cellules couplage,
- 2 cellules sectionnement de barres,
- 2 cellules pour les transformateurs de distribution 90/20 kV,
- 3 cellules pour les arrivées des groupes hydrauliques,
- des locaux nécessaires à l'exploitation du poste (salle de relayage, local batteries, sécurité, sanitaires et vestiaires).

A l'extérieur du bâtiment :
- accolés au bâtiment : 2 cellules transformateurs de distribution de 34 m² chacune environ (les transformateurs seront implantés entre murs pare-feu/pare-son),
- 1 bâtiment HTA d'environ 67 m²,
- une fosse déportée de récupération d'huile (environ 50 m²) et si besoin, d'un bassin d'orage.

Dans sa phase d'exploitation, le nouveau poste 90 kV d'Ocana constituera donc une nette amélioration vis-à-vis du poste actuel, tant sur le plan de la performance électrique que sur le plan environnemental ou de la maintenance.

- performance électrique : avec ses installations modernes aux dernières normes, le nouveau poste d'Ocana répondra aux exigences actuelles de sécurité de fonctionnement ainsi que d'adaptation et de renforcement de la puissance du réseau électrique Corse (objet du projet) ;

- environnement : le bilan construction/dépose du projet est largement favorable à l'environnement local avec une emprise au sol du poste 90kV divisée par 3, la suppression de 95 % des équipements électriques aériens réduisant fortement leur empreinte paysagère (la vision d'un bâtiment n'est pas de même nature) et leurs émissions (bruit, CEM...), l'implantation d'ouvrages anti-pollution (fosse déportée) et anti-ruissellement (bassin d'orage si nécessaire), le traitement soigné des surfaces libres internes et de la clôture, les plantations paysagères ;

- maintenance et exploitation : le poste intérieur modulaire présente les mêmes avantages qu'un poste extérieur (pas de personnel sur place, visualisation du schéma électrique, des positions d'appareils, commandes positionnées sous les différents organes HTB) tout en ajoutant ceux d'un poste intérieur (compartimentage au niveau des parties actives entre les différentes cellules et travées, exploitation et maintenance à l'abri des intempéries, possibilité d'intervention sur les sectionneurs de sectionnement de barres avec maintien d'exploitation d'une partie du poste).
Le poste intérieur modulaire est conçu pour assurer une sécurité maximale à l'exploitant.

Les organes de manœuvre et de condamnation des appareils HT sont situés dans les zones de circulation, un accès permanent aux mécanismes de commande des disjoncteurs est assuré.
Une intervention sur une cellule ligne, transformateur, ou tronçonnement est réalisable sans consigner les cellules voisines.
La maintenance du poste intérieur modulaire peut être réduite, comparée au poste extérieur. Les opérations se limitent à des tâches simplifiées (vérification de la propreté des isolants, fonctionnement des appareils) espacé de plusieurs années.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Emissions

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Seule la phase de travaux générera des déchets verts, inertes, non dangereux (terres propres, gravats, métaux, ferrailles, emballages, bois de coupe...).
Les transformateurs ne contenant pas de PCB, leur déplacement, implantation ou évacuation, n'engendrera pas de déchets dangereux.
Pour éviter tout risque de pollution, EDF imposera sur le chantier une gestion maîtrisée des déchets qui commencera dès leur production par un tri sur site (mise en place de bennes, déchets collectés et entreposés dans une zone spécialement dédiée) puis leur évacuation en décharges et/ou filières adaptées.
Les entreprises de travaux auront obligation de maintenir le chantier et ses abords en état de propreté.

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Bien que localisé hors zone archéologique sensible, la DRAC Corse sera consultée avant travaux afin de recueillir son avis et mettre en œuvre ses éventuelles prescriptions.
D'un point de vue paysager, la zone du projet est un site industriel (centrale hydroélectrique d'Ocana et équipements associés), localisé à l'écart de toute habitation, au fond de la vallée du Prunelli, peu perceptible en vision moyenne et éloignée du fait du relief et de la végétation. Le projet est donc en cohérence paysagère avec le site et, en raison de la rareté des axes de perception visuelle directe et sensible, il n'impactera pas la qualité du grand paysage de la vallée. En vision proche, le projet améliorera la situation paysagère locale du fait du remplacement du poste aérien par un poste en technique compacte sous bâtiment. Un architecte sera sollicité pour la conception du bâtiment et il sera tenu compte de l'environnement du site.

7 Auto-évaluation

- Considérant les caractéristiques générales du projet (remplacement du poste aérien) ;
- Considérant la faible sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée (site dédié, peu perceptible, peu sensible);

- Considérant les impacts positifs du projet sur l'environnement (paysage, pollution avec création d'une fosse déportée) et la santé humaine par rapport à l'existant (bruit, CEM) ;
- Considérant les expertises complémentaires menées pour détenir ou approfondir l'ensemble des données environnementales nécessaires à la définition d'un projet de moindre impact,

> Nous pensons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact : celle-ci n'apporterait pas d'informations et de réflexions complémentaires utiles, c'est-a-dire susceptibles de modifier le projet ou de renforcer ou de modifier les mesures de maîtrise d'impact envisagées aujourd'hui par EDF.

EDF CORSE

Annexes à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Projet de construction d'un poste 90/20 kV en bâtiment

Département de Corse du Sud

Commune de OCANA

BORDEREAU DES PIECES

N°	Désignation des pièces
1	Document cerfa n°14734
2	Plan de situation
3	Photographies de la zone d'implantation
4	Plan du projet

le 18/12/17

Plan de situation

Parcelles à acquérir : C1233 et C1235

Photo 2 site d'accueil du projet de nouveau transformateur d'Ocana

MODIFICATION DU POSTE 90 kV D'OCANA - SYNTHÈSE DU PROJET

Googlemaps VA 2017

0 20 m

N
O E
S

Principales installations existantes à conserver

Principales installations existantes à déposer

Principales installations à créer

P Pylône
TR Transformateur
TRp dont Transformateur de production
BR Bâtiment de relayage

Raccordements 90 kV :

Liaisons aériennes

Liaisons souterraines :
1 liaison
2 liaisons
3 liaisons

***Nota** : cette schématisation est destinée à visualiser globalement et de façon simplifiée les travaux envisagés, pour une meilleure compréhension du projet. Elle ne reflète ni l'emplacement ni l'échelle précis des équipements.*